



Roubaix, le 25 juillet 2025

**Déclaration intersyndicale préliminaire de
la Formation Spécialisée Sécurité Santé au Travail
ENPJJ 25 juillet 2025**

Madame la présidente du CSA de l'ENPJJ,

Suite au boycott de l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives, vous n'avez pas jugé nécessaire de nous fournir les pièces indispensables à la bonne tenue de cette instance.

Comment pouvons-nous accepter de voter un avis sur un plan de prévention alors que vous n'êtes pas en mesure de nous fournir les DUERP de l'ensemble des structures sous votre responsabilité ? Quelle est votre intention quand vous ne donnez pas les moyens aux OS pour travailler autour de ce sujet majeur qu'est la SST ? Les représentants élus dénoncent l'absence de nomination d'un secrétariat aux OS comme prévu dans le règlement intérieur, l'absence de réunion préparatoire à la FS entre les élus et l'administration, l'absence du DHRAS (médecin du travail, référent hygiène et sécurité, psychologue du travail, assistants de service social), l'exclusion des chefs de service et des ASP à la FS !

Comment tenir compte des besoins des agents en matière de SST et plus particulièrement de RPS quand les registres SST ne sont pas investis par les agents ? Il serait illusoire de croire qu'à l'ENPJJ et dans les PTF aucun agent ne souffre de ses conditions de travail. Nous le constatons au quotidien et l'absence de prise en compte de leurs souffrances ne fait que renforcer leur sentiment de mépris et leur envie d'ailleurs.

Nous rappelons que l'élaboration du DUERP et ses révisions constituent pour les chefs de service de l'ENPJJ une obligation légale et morale inscrite dans le code du travail et aujourd'hui, vous ne remplissez pas vos obligations de chef de service. Et nous vous rappelons que la méthodologie de travail pour élaborer le DUERP prévoit d'inclure les assistants de prévention mais aussi l'ensemble des agents. C'est par ce type de travail que vous pourriez impulser cette acculturation à la SST qui fait totalement défaut à ce jour.

Nous demandons par ailleurs une analyse précise des charges de travail des agents en fonction des différents postes occupés au sein de l'école. De nombreuses alertes nous parviennent concernant des postes découverts de gestionnaire et/ou de secrétaire en PTF ainsi que sur la charge de travail des formateurs.

Enfin, le rapport d'Audit émet de nombreuses préconisations concernant notamment la FSE. Qu'en est-il de la feuille de route qu'envisage la direction de l'école pour y répondre en concertation avec les professionnels concernés et les O.S ?

Madame la présidente, cette instance doit pouvoir faire sens pour les agents et permettre d'apporter des réponses à leurs inquiétudes, et de les rassurer dans l'exercice de leur mission.

L'absence d'investissement de cette instance ne peut qu'envoyer un message négatif aux collègues. Nous refusons d'être associés à cela et souhaitons participer à la construction d'une politique en matière de SST qui permettrait d'assurer de bonnes conditions de travail pour garantir la qualité de vie au travail, la santé et la sécurité au travail de tous nos collègues.

Nous ne pouvons que déplorer votre manque d'ambition et votre manque d'engagement alors qu'il s'agit de votre entière responsabilité que de garantir un climat de travail serein et sécurisant. Madame la présidente, le compte n'y est pas et nous ne pouvons pas décemment contribuer à cette mascarade.

Madame la présidente, nous demandons à ce qu'une nouvelle formation spécialisée soit organisée au dernier trimestre 2025 avec étude des documents complets (ensemble des DUERP complets, copie des registres SST) en amont et que soit convoqué l'ensemble des participants prévus. Nous exigeons de votre part un fort engagement en matière de SST en lien avec votre responsabilité.